



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Präsidentialverfügung

Décision présidentielle

Decisione presidenziale

27. Juli 1988

1255

Experts:

UNESCO/Délégation suisse à la 4ème Conférence des Ministres de l'éducation
des Etats membres de la région Europe (MINEDEUROPE IV) Confédération suisse pour
Paris, 21 - 27 septembre 1988

Vu la proposition du DFAE du 28 juin 1988

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é

1. La Suisse sera représentée à la 4ème Conférence des Ministres de l'éducation
des Etats membres de l'UNESCO de la région européenne qui se tiendra
à Paris du 21 au 27 septembre 1988, par une délégation ainsi composée:

Délégués:

- M. Jean Cavadini, Conseiller d'Etat de Neuchâtel, Président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), chef de la délégation;
- M. l'Ambassadeur François Nordmann, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO, chef adjoint;
- M. Moritz Arnet, Secrétaire général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique,
- M. Marino Ostini, adjoint scientifique à l'Office fédéral de l'éducation et de la science;
- M. Pierre Luisoni, délégué aux relations internationales de la CDIP;

Objet	Des.	Anz.	Akten
CDIP		8	-
EDU		6	-
EPD		7	-
ED			
EDD			
EDS			
EDT			
EDU			
EDV			
EDW			
EDX			
EDY			
EDZ			



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DEPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Experts:

- M. Edgar Tripet, Président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO;
- M. Christian Jung, Président de la Commission "Informatique" de la CDIP.

2. M. Edgar Tripet sera mis au bénéfice d'une indemnité de subsistance de Fr. 96.-- par jour et d'une indemnité journalière de Fr. 75.--. Elles seront imputées, avec ses frais effectifs de voyage et d'hôtel, au titre de l'article budgétaire 103.201.04 "Délégations désignées par le Conseil fédéral". Les frais de M. Marino Ostini seront pris en charge par son Office, et ceux de M. le Conseiller d'Etat Jean Cavadini, de M. Moritz Arnet, de M. Pierre Luisoni et de M. Christian Jung seront à la charge de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.
3. La délégation demandera des instructions pour tout problème politique ou budgétaire surgissant pendant la Conférence et rédigera un rapport au Conseil fédéral.

Pour extrait conforme
Le Secrétaire

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	8	-
	X	EDI	6	-
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
		EVD		
		EVED		
	X	BK	1	-
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

3003 Berne, le 28 juin 1988

Au Conseil fédéral

UNESCO/Délégation suisse à la 4e Conférence des Ministres de l'éducation des Etats membres de la région Europe (MINEDEUROPE IV), Paris, 21 - 27 septembre 1988

La 4ème Conférence des Ministres de l'éducation des Etats membres de la région Europe aura pour thème principal "l'éducation en Europe à l'aube d'un nouveau millénaire". Elle passera en revue l'éducation en Europe depuis la dernière Conférence qui s'est tenue à Sofia en 1980. Un thème particulier est consacré à "la mission humaniste, internationale et culturelle de l'éducation", et un second à l'impact croissant des techniques et des technologies nouvelles de l'information sur les systèmes éducatifs. Elle fera aussi le point de la coopération régionale et internationale dans le domaine de l'éducation.

Ces conférences de la région Europe de l'UNESCO ont lieu à des intervalles plus espacés que les Conférences ministérielles tenues sous l'égide du Conseil de l'Europe. Elles ont l'avantage de donner l'occasion à tous les Etats européens, y compris à ceux de l'Europe de l'Est, d'entretenir des contacts et d'échanger des expériences, sans pour autant permettre un approfondissement des thèmes techniques comme cela est possible entre Occidentaux. Pour des motifs de politique extérieure, nous pensons que notre pays ne doit pas se soustraire à ces possibilités de rencontre et que la confrontation avec des systèmes différents des modèles européens occidentaux peut aussi présenter un gain sur le plan intellectuel et méthodologique.

D'entente avec le Département fédéral de l'intérieur, et après avoir pris l'avis de la Conférence des Directeurs cantonaux de l'instruction publique,



- 2 -

nous vous proposons dès lors que la Suisse participe à cette conférence avec une délégation dirigée par M. Jean Cavadini, Conseiller d'Etat de Neuchâtel, Président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Vu la signification politique de cette Conférence, nous proposons de désigner comme chef adjoint de la délégation M. l'Ambassadeur François Nordmann, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO. La délégation serait en outre composée de M. Moritz Arnet, secrétaire général de la CDIP, de M. Marino Ostini, adjoint scientifique à l'Office fédéral de l'éducation et de la science, de M. Pierre Luisoni, délégué aux relations internationales de la CDIP, qui a participé à la réunion préparatoire d'experts tenue à Paris en juin-juillet 1987, de M. Edgar Tripet, Directeur du Gymnase de la Chaux-de-Fonds, Président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, et de M. Christian Jung, Président de la commission "Informatique" de la CDIP.

Restant en contact permanent avec le Département fédéral des affaires étrangères, pour le cas où des problèmes politiques surgiraient au cours des débats, la délégation veillera également aux implications financières et budgétaires des éventuelles propositions qui pourraient être présentées à la Conférence.

Dans le cadre de la consultation des Offices,

- l'Office fédéral de l'éducation et de la science
- l'Administration fédérale des finances

ont été entendus et se sont déclarés d'accord avec la présente proposition.

Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

René Felber

Pour co-rapport:

- DFI
- DFF /délégation suisse à la 4ème Conférence des Ministres de l'éducation des Etats membres de la région Europe (MINEUROPE IV)

Extrait du procès-verbal: 1988

- DFAE 6 ex. pour exécution
- DFI 6 ex. p.i.
- DFF proposition du DFAE du 28 juin 1988 6 ex. p.i.

En les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é

1/ La Suisse sera représentée à la 4ème Conférence des Ministres de l'Éducation des États membres de l'UNESCO de la région européenne qui se tiendra à Paris du 21 au 27 septembre 1988, par une délégation ainsi composée:

Délégués:

- M. Jean Cavadin, Conseiller d'Etat de Vaud, Président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), chef de la délégation;
- M. l'Ambassadeur François Nordmann, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO, chef adjoint;
- M. Moritz Arnet, Secrétaire général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique,
- M. Marino Ostini, adjoint scientifique à l'Office fédéral de l'éducation et de la science;
- M. Pierre Luisoni, délégué aux relations internationales de la CDIP;

22. Juli 1988

1256

Experte

UNESCO/Délégation suisse à la 4ème Conférence des Ministres de l'éducation
 des Etats membres de la région Europe (MINEDEUROPE IV)
 Paris, 21 - 27 septembre 1988

Vu la proposition du DFAE du 28 juin 1988

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é

1. La Suisse sera représentée à la 4ème Conférence des Ministres de l'éducation des Etats membres de l'UNESCO de la région européenne qui se tiendra à Paris du 21 au 27 septembre 1988, par une délégation ainsi composée:

Délégués:

- M. Jean Cavadini, Conseiller d'Etat de Neuchâtel, Président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), chef de la délégation;
- M. l'Ambassadeur François Nordmann, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO, chef adjoint;
- M. Moritz Arnet, Secrétaire général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique,
- M. Marino Ostini, adjoint scientifique à l'Office fédéral de l'éducation et de la science;
- M. Pierre Luisoni, délégué aux relations internationales de la CDIP;

Titel	Dep.	Ans.	Akten
	EDA		
	EDI		
	EDP		
	EDS		
	EDT		
	EDU		
	EDV		
	EDW		
	EDX		
	EDY		
	EDZ		



Experts:

- M. Edgar Tripet, Président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO;
 - M. Christian Jung, Président de la Commission "Informatique" de la CDIP.
2. M. Edgar Tripet sera mis au bénéfice d'une indemnité de subsistance de Fr. 96.-- par jour et d'une indemnité journalière de Fr. 75.--. Elles seront imputées, avec ses frais effectifs de voyage et d'hôtel, au titre de l'article budgétaire 103.201.04 "Délégations désignées par le Conseil fédéral". Les frais de M. Marino Ostini seront pris en charge par son Office, et ceux de M. le Conseiller d'Etat Jean Cavadini, de M. Moritz Arnet, de M. Pierre Luisoni et de M. Christian Jung seront à la charge de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.
3. La délégation demandera des instructions pour tout problème politique ou budgétaire surgissant pendant la Conférence et rédigera un rapport au Conseil fédéral.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire